



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 74369

Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des emplois jeunes dans l'éducation nationale. En effet, beaucoup d'entre eux sont dans la 4^e année de leur contrat et s'inquiètent de la suite du dispositif emplois jeunes. Les aides-éducateurs ont permis d'apporter une aide précieuse dans de nombreux domaines du milieu scolaire : maintenance informatique, bibliothécaire et documentaliste, secrétariat, encadrement des activités arts plastiques et musique, auxiliaire d'interprétation des enfants handicapés, accompagnement des sorties scolaires, surveillance des récréations. Aussi, il lui demande s'il est dans ses intentions de pérenniser le dispositif qui a donné naissance à des métiers nouveaux se révélant fort utiles dans le fonctionnement des établissements scolaires.

Texte de la réponse

Le programme emplois-jeunes de l'éducation nationale, consolidé par les mesures annoncées au mois de juin 2001, répond à la fois au besoin de faire perdurer les activités utiles et innovantes initiées par les aides-éducateurs et au souci d'accompagner les jeunes qui les exercent vers une insertion professionnelle dans le secteur privé ou public. Il n'est pas envisagé de modifier la réglementation actuelle, relative au recrutement des aides-éducateurs sur contrat de droit privé à durée déterminée, qui s'inscrit dans la politique développée au ministère de l'éducation nationale depuis le début du programme ; les emplois d'aides-éducateurs sont conçus pour assurer aux jeunes une situation temporaire, mais d'une durée suffisante, au cours de laquelle ils peuvent acquérir une expérience professionnelle et élaborer ou parfaire un projet professionnel facilitant leur insertion future. Le remplacement des aides-éducateurs quittant leur emploi par d'autres jeunes engagés sur contrat de 60 mois permet à un plus grand nombre de bénéficier de ce dispositif et assure la pérennité des activités mises en oeuvre du fait de l'arrivée des emplois-jeunes dans les établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74369

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1486

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2194